

# INFO FONDS



## EN BREF :

- P3 INVESTISSEZ DANS VOS FONDS DESJARDINS, EN QUELQUES CLICS !
- P3 MAXIMISEZ VOS COTISATIONS DANS VOTRE CELI D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE
- P4 FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT



## Gardez le cap en cas de fluctuations des marchés

Il est parfois difficile de garder la tête froide lorsque les marchés fluctuent fortement et quand le rendement de vos placements ne correspond pas à vos attentes. Dans de telles circonstances, vous vous demandez peut-être si vous avez fait les bons choix et s'il est encore approprié pour vous de conserver les mêmes placements.

En fait, les études démontrent que les performances historiques des marchés s'avèrent profitables à long terme, en tenant compte du risque qu'un investisseur accepte d'assumer. À court terme toutefois, il est normal que des fluctuations surviennent tant à la hausse qu'à la baisse sur les marchés ; elles peuvent rarement être évitées et leur amplitude ainsi que leur durée sont difficiles à prédire.

Pour vous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment, voici cinq recommandations qui peuvent vous servir de points de repère pour traverser les périodes plus difficiles.

### 1 GARDEZ VOTRE CALME !

Le stress et les émotions qu'il véhicule sont de mauvais conseil pour prendre des décisions financières. Les investisseurs qui se départissent de leurs placements en réaction aux baisses de marché liquident leurs actifs à rabais, sans se donner la possibilité de profiter des hausses subséquentes qui caractérisent aussi les fluctuations des marchés. Si vous ressentez ces émotions, gardez votre calme et évitez de tomber dans le piège des décisions émotives, car vous prenez alors davantage le risque de diminuer votre rendement plutôt que de l'augmenter.

### 2 MAINTENEZ VOTRE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

C'est en ayant des placements diversifiés qui tiennent compte de votre profil d'investisseur que vous pouvez tirer le meilleur parti des marchés financiers. Dans le cas de votre portefeuille Diapason ou SociéTerre, par exemple, vos placements sont diversifiés selon différentes catégories d'actif comprenant notamment des titres à revenus fixes et des titres de sociétés canadiennes et étrangères. La pondération de ces titres est établie en fonction de votre profil d'investisseur et est rééquilibrée périodiquement. De plus, les gestionnaires des Fonds Desjardins qui composent votre portefeuille suivent quotidiennement l'évolution des marchés et ont l'expertise pour prendre rapidement des décisions d'investissement en fonction d'une stratégie connue et établie à l'avance.

En matière de placements, une approche rigoureuse et disciplinée s'avère, et de loin, un meilleur guide que des décisions improvisées à la faveur d'influences passagères.



*Suite à la page suivante*

► Pour toute question sur vos placements ou tout article de ce numéro, consultez votre conseiller de Desjardins, et, en tout temps, visitez [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com).



Coopérer pour créer l'avenir

## Gardez le cap en cas de fluctuations des marchés

(Suite de la page précédente)

### 3 ÉVALUEZ L'IMPACT SUR VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Les fluctuations de marché font varier le rendement d'un même fonds de placement de façon identique pour tous ses détenteurs. Plutôt que de mettre l'accent sur le rendement de tel ou tel placement, évaluez la performance de l'ensemble de vos placements en fonction de votre situation financière.

### 4 VALIDEZ VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Votre profil d'investisseur évolue en fonction des événements de votre vie et de vos priorités financières. C'est pourquoi il importe de prendre le temps de valider que celui que vous avez établi est toujours approprié. Pour le déterminer, posez-vous les questions suivantes :

#### QUEL EST MON OBJECTIF FINANCIER ?

Est-ce que je veux préparer ma retraite, bâtir un patrimoine pour mes enfants ou tirer un revenu de placement ? Ai-je un autre objectif ? Si oui, lequel ?

#### QUEL EST MON HORIZON DE PLACEMENT ?

Dans combien d'années aurai-je besoin d'utiliser les sommes accumulées dans mes placements ? Dans un an, trois ans ou plus de cinq ans ?

#### QUELLE EST MA TOLÉRANCE AU RISQUE ?

Ma tolérance au risque a-t-elle changé depuis la dernière mise à jour de mon portefeuille ?

Votre profil d'investisseur détermine le choix du portefeuille qui vous convient, qu'il s'agisse d'accroître votre capital, de le préserver ou de toucher des revenus. Ce ne sont pas les fluctuations des marchés à court terme qui doivent déterminer votre profil d'investisseur, mais plutôt vos objectifs financiers personnels.

Dans tous les cas, la diversification des placements de votre portefeuille permet de réduire les risques liés aux fluctuations des marchés.

### 5 DISCUTEZ DE VOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT AVEC VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS

Votre stratégie de placement et le plan d'action que vous mettez en place pour la réaliser sont vos meilleurs atouts pour garder le cap lors des fluctuations des marchés. Si votre situation a changé depuis que vous avez établi votre profil d'investisseur, prenez rendez-vous avec votre conseiller de Desjardins pour évaluer si vous devriez apporter des ajustements à votre portefeuille, et si tel est le cas, à quel moment.



#### CONCOURS FINI LA PAPERASSE\*

À GAGNER  
**4 x 5 000 \$**  
un tirage par mois pendant 4 mois  
Adhérez tôt à [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com)  
pour augmenter vos chances.

#### RECEVEZ VOTRE RELEVÉ DE PLACEMENTS EN LIGNE.

Un moyen simple, rapide et sécuritaire de faire le suivi de l'évolution de vos placements.

Adhérez dès maintenant au relevé de placements en ligne à [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com) et vous serez automatiquement inscrit au concours *Fini la paperasse*.

**VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS EST LÀ POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS. N'HÉSITÉS PAS À DISCUTER AVEC LUI DE CE QUI VOUS PRÉOCCUPE ET DE CE QUI VOUS INTÉRESSE. C'EST VOTRE ALLIÉ, QUELS QUE SOIENT LES MOUVEMENTS DES MARCHÉS.**

## Rachat des parts

Afin d'assurer la protection des investisseurs, l'Autorité des marchés financiers veille au respect des règles dictées à l'ensemble des producteurs de fonds de placement du Québec. C'est pourquoi les Fonds Desjardins vous rappellent annuellement vos droits.

Ainsi, il est possible, en tout temps, de demander le rachat d'une partie ou de la totalité des parts que vous détenez dans un fonds.

- En téléphonant au 1 800 CAISSES (au Québec et en Ontario);
- en téléphonant au Centre financier téléphonique (à Montréal, au 514 286-3225 ou de l'extérieur de Montréal, sans frais au 1 800 361-2680); ou
- en téléphonant ou en vous rendant à votre point de service Desjardins, chez un courtier en placement ou un courtier en épargne collective.

Toute demande reçue par le gestionnaire avant 12 h un jour d'évaluation est exécutée à la valeur liquidative par part déterminée à ce jour. Toute demande reçue après 12 h est exécutée à la valeur liquidative du jour suivant. Le gestionnaire vous versera le produit du rachat, déduction faite de tous frais applicables, dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix de rachat a été déterminé, pourvu qu'il ait reçu tous les documents nécessaires en même temps que votre ordre de rachat.

Si ces documents dûment remplis ne sont pas reçus par le gestionnaire au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable suivant la date de rachat, le fonds sera alors présumé avoir reçu un ordre d'achat pour un nombre de parts du fonds équivalant à celui racheté. Le produit du rachat sera appliqué au paiement des parts acquises en remplacement.

Le gestionnaire peut suspendre le rachat des parts d'un fonds ou retarder le paiement du prix de rachat lors de circonstances exceptionnelles décrites à la section *Rachats* du *Prospectus simplifié* (page 6).

## ACCÈSD

## Investissez dans vos Fonds Desjardins, en quelques clics !

SI VOUS DÉTENEZ DES FONDS DESJARDINS ET DISPOSEZ D'UN COMPTE ACCÈSD, VOUS POURREZ TRÈS BIENTÔT FAIRE L'ACQUISITION, DIRECTEMENT EN LIGNE, DE NOUVELLES PARTS DE FONDS DESJARDINS QUE VOUS DÉTENEZ DÉJÀ. CE TOUT NOUVEAU SERVICE SERA DISPONIBLE, SANS AUCUNS FRAIS D'ACQUISITION NI DE TRANSACTION, DÈS LA FIN DE 2011.

INSCRIVEZ-VOUS AU SERVICE ACCÈSD GRATUITEMENT EN COMPOSANT LE 1 800 CAISSES OU EN VISITANT [DESJARDINS.COM](http://DESJARDINS.COM)

## EN TOUTE SÉCURITÉ, EN TOUT TEMPS

Tous les détenteurs de Fonds Desjardins ou de portefeuilles Diapason ou SociéTerre pourront ainsi, à partir d'une connexion Internet, investir en toute sécurité, en tout temps, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

C'est une façon simple et rapide d'investir en toute confiance. Pour en bénéficier, assurez-vous de détenir un compte AccèsD.

## POUR Y ÊTRE ADMISSIBLE

Ce service est exclusivement offert pour acquérir de nouvelles parts de Fonds Desjardins ou de portefeuilles Diapason ou SociéTerre que vous possédez déjà. Celles-ci peuvent se trouver, ou non, dans un régime enregistré, tel un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou une rente non viagère (RRNV).

Pour en savoir plus sur les conditions d'admissibilité à ce nouveau service d'AccèsD, ou si vous souhaitez investir dans un nouveau fonds ou dans un nouveau portefeuille de placement, parlez-en à votre conseiller de Desjardins.



## LE CELI

## Maximisez vos cotisations dans votre CELI d'ici la fin de l'année

INVESTIR DANS UN COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI) VOUS PERMET DE METTRE À L'ABRI DE L'IMPÔT LES REVENUS QUE VOUS TOUCHEZ DE VOS PLACEMENTS. CHAQUE ANNÉE, VOUS POUVEZ Y COTISER 5 000 \$ ET Y INVESTIR LES COTISATIONS NON UTILISÉES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES. DE PLUS, LES RETRAITS EFFECTUÉS D'UN CELI NE SONT PAS IMPOSABLES.

## POUR MAXIMISER VOS COTISATIONS DANS VOTRE CELI, VOUS POUVEZ :

- ▶ partager votre actif avec votre conjoint, ce qui permet à chacun de bénéficier de l'avantage fiscal du CELI
- ▶ faire un don à vos enfants majeurs qui pourront alors investir dans leur propre CELI tandis que vous diminuerez votre revenu imposable.

**INVESTIR DANS UN CELI EST UNE EXCELLENTE FAÇON DE TOUCHER DES REVENUS DE VOS PLACEMENTS, TOUT EN LES METTANT À L'ABRI DE L'IMPÔT. VOYEZ-Y !**

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Vous devriez en profiter au maximum si vous pouvez cotiser à un régime d'épargne-retraite collective mis en place par votre employeur. En effet, vous pouvez bonifier vos rendements, car les frais de gestion sont habituellement moindres dans un régime d'épargne-retraite collective.

PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS.



## INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

### Sobeys poursuit son engagement envers la protection de l'environnement

Les représentants de Placements NEI se sont entretenus récemment avec les membres de la direction de Sobeys. Ces discussions ont amené l'entreprise à faire une mise au point sur sa stratégie de développement durable ainsi que sur les limites imposées à ses émissions de carbone et à sa production de déchets.

Placements NEI poursuit également le dialogue avec l'entreprise quant à son approvisionnement en poissons et fruits de mer, en lien avec la pêche durable, la réduction de l'emballage et la conformité sociale de sa chaîne d'approvisionnement. De plus, Sobeys s'engage à publier un rapport de développement durable, tous les deux ans.

### BCE dit non aux métaux provenant de zones de conflit

Placements NEI a constaté plusieurs progrès lors de sa plus récente rencontre, tenue en mars dernier avec les dirigeants de BCE, chef de file canadien du secteur des télécommunications. La société a tout d'abord entrepris des démarches sérieuses de vérification auprès de ses fournisseurs, afin de s'assurer que ceux-ci ne s'approvisionnent pas en métaux provenant de zones de conflit, comme c'est le cas pour la République démocratique du Congo.

De plus, Placements NEI a incité BCE à adopter une approche proactive d'éducation du public, en ce qui a trait à la sécurité lors de l'utilisation du téléphone cellulaire. Cette question sera notamment abordée dans les rapports officiels de l'entreprise.

## FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT

### Deux experts reconnus renforcent les rangs du Groupe consultatif en environnement

En septembre dernier, Fonds Desjardins a accueilli deux nouveaux experts reconnus au sein de son Groupe consultatif en environnement : il s'agit de mesdames Ginette Bureau et Lise Parent. Avocate de formation, Mme Bureau cumule plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement. Elle occupe le poste de présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC depuis 2008.

Mme Parent est, pour sa part, riche d'une expérience de plus de 25 ans à titre de consultante dans le domaine de la retraite et du placement auprès de grandes sociétés de conseil en actuariat. Elle a aussi été une contributrice clé dans la création du Groupe Économie et Droits humains d'Amnistie Internationale. Mme Parent a de plus siégé, de 2004 à 2009, au conseil d'administration du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE).

Ces nominations ont été effectuées à la suite de l'annonce du départ de messieurs André Beauchamp et Robert Daigneault. Fonds Desjardins tient à les remercier pour leur contribution et leur dévouement exceptionnels dans l'accomplissement de leur mandat.

### Un groupe d'experts unique en appui à la mission du Fonds Desjardins Environnement

Le Groupe consultatif en environnement est composé d'experts indépendants provenant du secteur de l'environnement et qui sont reconnus dans leur milieu respectif. Ce groupe évalue l'admissibilité des titres au Fonds Desjardins Environnement en soumettant des opinions et des recommandations sur le choix des titres à privilégier, et ce, en fonction de critères d'évaluation environnementaux.



**À LIRE AUSSI !** Votre bulletin *Un monde en action*, disponible sur [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com) en cliquant sur l'onglet *Investissement responsable*.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?** Écrivez-nous à [isr@desjardins.com](mailto:isr@desjardins.com).

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins, dans lequel le service de répartition d'actif investit, avant de faire un placement. Portefeuilles SociétéTerre – Fonds Desjardins<sup>MC</sup> est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.